



Mairie de
HARCY

Département des Ardennes

08150 Harcy

Tél : 03.24.35.10.49

Fax : 03.24.59.95.58

commune-harcy@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS **DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 7 AVRIL 2016**

Date de convocation : 30/03/2016

Date d'affichage : 30/03/2016

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 10

L'an deux mille Seize, le 7 Avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Harcy, régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur RICHARD Joël, Maire.

Etaient présents : Mr GILLARD Jean, Mme HAULIN Sylviane, Mr CHRISMENT Jean-Claude, Mr PORTEBOIS Jérôme, Mme CHOPPLET Huguette, Mme DUPUIS Sophie, Mr PAQUET Damien, Mr MAUVIEL Eric et Mme PETITJEAN Eliane.

Absents excusés: Mrs BOURGUIN Michel et DAMPERON Laurent, Mme GRANDMAIRE Sonia, Mr PIERSON Hervé et Mme BONNA Claudette.

Secrétaire de séance : Mme PETITJEAN Eliane

COMPTE ADMINISTRATIF 2015– BUDGET COMMUNE

Sous la présidence de Mme Eliane PETITJEAN, le Conseil Municipal, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 dressé par Mr Joël RICHARD, Maire :

Section d'investissement : Déficit de 490 686,09€

Section de fonctionnement : Excédent de 164 039,24 €

Résultat de l'exercice 2015 : Déficit de 326 646,85 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 (réalisations 2015 + reports) : **685 682,95 €**

COMPTE DE GESTION 2015– BUDGET COMMUNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur municipal conforme aux écritures comptables de la commune.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT – BUDGET COMMUNE

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2015 statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Considérant que le CA fait apparaître un excédent de fonctionnement de 1 233 007,35 €.

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Excédent antérieur reporté : 1 068 968,11 €
- Part affecté à l'investissement : 526 594,40€
- Excédent de fonctionnement 2015 : 164 039,24 €
- Besoin d'autofinancement de la section d'investissement : 526 594,40 €
(Déficit d'investissement reporté de 56 638,31€ + déficit d'investissement 2015 de 490 686,09 = déficit d'investissement de 547 324,40 + RAR de 20 730 €)
- En couverture du besoin de financement c/1068 : 526 594,40 €
- En affectation du solde disponible à la ligne R 002 : 706 412,95€
- En affectation du déficit d'investissement à la ligne D001 / 547 324,40€

VOTE DES TAXES 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les taux des 3 taxes locales suivantes :

- Taxe d'habitation : 6,78 %
- Foncier bâti : 6,35%
- Foncier non bâti : 19,18%

SUBVENTIONS 2016

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

Association Culturelle	600 €
CCAS	6 000 €
Coopérative Scolaire	1 400 €
Centre équestre	500 €
ADMR	150 €
Amicale des Donneurs de Sang	50 €
Lutte contre le Cancer	100 €
Association de lutte contre la sclérose en plaque	100 €
Croix Rouge	100 €
Foyer pour tous	1 120€
Association des Anciens Combattants de Harcy	150€
Club Athlétique du Secteur de Renwez (C.A.S.R)	200€
Association Sportive Tournes Renwez Les Mazures Arreux Montcornet	200€

DEVIS POUR LA DEMOLITION DU BATIMENT PLACE ST MARTIN

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, les devis suivants :

- désamiantage du bâtiment : entreprise DOMMERY pour un montant de 11 586€ HT.
- démolition du bâtiment : SAS DENYS pour un montant de 14 892€ HT.

Les travaux ne débuteront qu'après l'accord de la Préfecture autorisant la commune à commencer les travaux qui font l'objet d'une demande de subvention au titre de la DETR.

BUDGET PRIMITIF 2016 – COMMUNE

Le Budget Primitif 2016 est adopté à l'unanimité :

- Section de fonctionnement :
 - o dépenses : 661 521 €
 - o recettes : 1 264 658,95 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 1 210 934,92€

COMPTE ADMINISTRATIF 2015– BUDGET LOTISSEMENT

Sous la présidence de Mme Eliane PETITJEAN, le Conseil municipal, adopte, à l'unanimité, le compte administratif 2015 dressé par Mr Joël RICHARD, Maire :

Section d'investissement : 0 €

Section de fonctionnement : excédent de 82 722 €

Résultat de l'exercice 2015 : excédent de 82 722 €

Résultat de clôture de l'exercice 2015 (réalisations 2015 + reports) : **84 885,09€**

COMPTE DE GESTION 2015 – BUDGET LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du receveur municipal conforme aux écritures comptables de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2016 – LOTISSEMENT

Le Budget Primitif 2016 est adopté à l'unanimité :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 623 618,20€
- Section d'investissement
 - o Dépenses : 538 733,11 €
 - o Recettes : 623 615,20 €

REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil municipal approuve le règlement intérieur ci-joint proposé par les membres du Comité Technique du centre de gestion des Ardennes et validé en séance du Comité Technique le 2 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de fermer le secrétariat de mairie quatre semaines en août et une semaine entre Noël et nouvel an à l'exception de la permanence obligatoire du 31 décembre pour les inscriptions sur les listes électorales. Les administrés pourront toujours s'adresser à Monsieur le Maire ou aux adjoints en cas d'urgence.

TRANSPORT MERIDIEN

Le conseil municipal demande à l'unanimité, une délégation de compétence au Conseil Départemental des Ardennes pour le transport scolaire méridien des élèves scolarisés au RPI Harcy, Lonny, Sormonne.

PROJET DE PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ISSUE DE LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES ARDENNES THIERACHE ET PORTES DE FRANCE

Le conseil municipal refuse à l'unanimité le projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes Ardenne Thiérache et Portes de France proposé par Monsieur le Préfet dans son arrêté n°2016/152 du 31 mars 2016.

Le conseil municipal propose un amendement de fusion des communautés de communes Portes de France et Meuse et Semoy sans accord local.

Adoptée à l'unanimité.

FETE PATRONALE

Le conseil municipal n'autorise pas Mme BOUTARD Nicole, artisan forain, à installer un château gonflable sur le domaine public.

La commune décide de prendre en charge l'animation du 19 juin après-midi et de la confier Violon Dingue(Gino).

Adoptée à l'unanimité.

REBOISEMENT DE LA PARCELLE 23

Suite à la réception d'une nouvelle offre de prix par l'ONF pour le reboisement de la parcelle 23 qui a été détruite par une attaque de mulots, le Conseil municipal souhaite différer sa décision afin de connaître les garanties que propose l'ONF en cas d'une nouvelle destruction de la plantation par les mulots.

Adoptée à l'unanimité.